

Province de Québec
Municipalité de Saint-Valère
Lundi 09 novembre 2009

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal, tenue lundi le 09 novembre 2009 à la salle municipale, de 20h00 à 21h15.

Sont présents: Madame Sonia Gosselin
 Messieurs Claude Bourassa
 Réal Boissonneault
 Yannick Trépanier
 Yvon Martel

Est absent: Monsieur André Normand

La séance est ouverte à 20h00 par le maire Monsieur Louis Hébert, qui est le président de l'assemblée. Monsieur Jocelyn Jutras, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire de la réunion.

199-2009 Lecture et adoption de l'ordre du jour.
Il est proposé par Sonia Gosselin et appuyé par Réal Boissonneault que l'ordre du jour est adopté tel que lu.

200-2009 Adoption du procès-verbal du jeudi 01^{er} octobre 2009.
Il est proposé par Réal Boissonneault et appuyé par Louis Hébert que le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 01^{er} octobre 2009 est accepté tel que lu.

201-2009 Les Comptes.
Il est proposé par Réal Boissonneault et appuyé par Claude Bourassa que les comptes sont acceptés tel que présentés.

Voir la liste des comptes fournisseurs annexée.

202-2009 Dépôt du rapport du maire pour l'année 2009.
Il est proposé par Sonia Gosselin et appuyé par Claude Bourassa que le rapport du maire de l'année 2009 soit déposé au Conseil. Une copie sera publiée dans le journal local « Le Mensuel de Saint-Valère ».

203-2009 Résolution afin de prévoir les séances du Conseil pour l'année 2010.

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yannick Trépanier et appuyé par Yvon Martel que le Conseil a résolu:

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal pour 2010, qui se tiendront généralement le premier lundi du mois (sauf exception) et qui débiteront à 20 h:

| | | |
|------------------|---------------------------------|-----------------------------|
| 11 janvier 2010; | 01 ^{er} février 2010; | 01 ^{er} mars 2010; |
| 05 avril 2010; | 03 mai 2010; | 07 juin 2010; |
| 05 juillet 2010; | 02 août 2010; | 07 septembre 2010 (mardi); |
| 04 octobre 2010; | 01 ^{er} novembre 2010; | 06 décembre 2010; |

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à la loi qui régit la municipalité.

- 204-2009 Nomination des maires suppléants pour l'année 2009-2010.
Il est proposé par Réal Boissonneault et appuyé par Claude Bourassa que le Conseil nomme les conseillers suivants comme maires suppléants pour les périodes ci-après énumérées: Madame Sonia Gosselin pour les mois de novembre et décembre 2009 et janvier 2010, Monsieur André Normand pour les mois de février, mars et avril 2010, Monsieur Yannick Trépanier pour les mois de mai, juin et juillet 2010 et Monsieur Yvon Martel pour les mois d'août, septembre et octobre 2010.
- 205-2009 Nomination des délégués (comité) pour 2010.
Il est proposé par Sonia Gosselin et appuyé par Yvon Martel que le Conseil nomme les conseillers suivants pour siéger sur les comités ci-après énumérés :
- | | |
|------------------------|---|
| Loisirs: | Yannick Trépanier Yvon Martel |
| Comité embellissement: | Réal Boissonneault |
| Voirie et machinerie: | Louis Hébert Claude Bourassa Réal Boissonneault |
| Comité action: | André Normand |
- 206-2009 Nomination d'une représentante du Conseil 2010 pour la bibliothèque.
Il est proposé par Yannick Trépanier et appuyé par Réal Boissonneault que le Conseil nomme la conseillère Madame Sonia Gosselin comme représentante de la bibliothèque pour l'année 2010.
- 207-2009 Nomination d'une responsable 2010 pour la bibliothèque.
Il est proposé par Sonia Gosselin et appuyé par Claude Bourassa que le Conseil nomme Madame Hélène Provencher comme responsable pour la bibliothèque pour l'année 2010.
- 208-2009 Nomination des membres du Comité consultatif d'Urbanisme 2010-2011.
Il est proposé par Réal Boissonneault et appuyé par Yannick Trépanier que le Conseil nomme Madame Lucie Leclerc, Messieurs Jean-Guy Hébert et Christian Guillemette comme membre du Comité consultatif d'Urbanisme pour les années 2010 et 2011.
- 209-2009 Nomination des conseillers du Comité consultatif d'Urbanisme 2010-2011.
Il est proposé par Sonia Gosselin et appuyé par Yvon Martel que le Conseil nomme les conseillers Messieurs André Normand et Yannick Trépanier comme délégués du Conseil au Comité consultatif d'Urbanisme pour les années 2010 et 2011.
- 210-2009 Nomination d'un membre du Conseil pour siéger sur le conseil d'administration de la Clinique Avenues Santé Bois-Francis.
Il est proposé par Sonia Gosselin et appuyé par Yvon Martel que le Conseil nomme Monsieur Réal Boissonneault comme représentant de la Municipalité pour siéger sur le conseil d'administration de la Clinique Avenues Santé Bois-Francis pour l'année 2009-2010.
- 211-2009 Renouvellement de l'entente intermunicipale avec le Service des loisirs de la Ville de Victoriaville pour l'année 2010.
Il est proposé par Réal Boissonneault et appuyé par Claude Bourassa que le Conseil autorise le maire, Monsieur Louis Hébert et le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Jocelyn Jutras, à signer l'entente intermunicipale relativement aux loisirs et à la culture avec la Ville de Victoriaville pour l'année 2010.

- 212-2009 Demande de remboursement au Député de la subvention pour la route Vigneault.
Il est proposé par Réal Boissonneault et appuyé par Yannick Trépanier que le Conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur une partie de la route Vigneault pour un montant de 47 364,00 \$ avec pièces justificatives, suite à une subvention du député, Monsieur Claude Bachand, au montant de 35 000,00 \$ conformément aux exigences du ministère des Transports. Les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la route Vigneault dont la gestion incombe à la Municipalité.
- 213-2009 Autorisation de dépenses pour les soirées des fêtes des bénévoles et des employés.
Il est proposé par Sonia Gosselin et appuyé par Yannick Trépanier que le Conseil autorise les dépenses pour la soirée des fêtes des membres du Conseil municipal et des employés qui aura lieu à la salle municipale. De plus, le Conseil octroi un montant de 1 750,00 \$ au Comité Action de Saint-Valère en contribution des dépenses pour la soirée des bénévoles.
- 214-2009 Ajustement des frais comptables pour 2008.
Il est proposé par Réal Boissonneault et appuyé par Sonia Gosselin que le Conseil, suite à la nouvelle réforme fiscale du Ministère des Affaires municipales et des régions, octroi à la firme comptable Pellerin Potvin Gagnon, pour l'année 2008, un montant de 5 000,00 \$ au total plus les taxes, pour le travail et les heures supplémentaires que ladite réforme ont occasionnés. Le Conseil met à l'étude la demande de la firme comptable Pellerin Potvin Gagnon concernant l'augmentation des frais comptables pour l'année 2009.
- 215-2009 Renouvellement de la cotisation FQM 2010.
Il est proposé par Claude Bourassa et appuyé par Yvon Martel que le Conseil autorise le renouvellement de la cotisation à la FQM pour l'année 2010 au montant de 864,00 \$ plus les taxes applicables.
- 216-2009 Demande d'autorisation à la CPTAQ pour l'implantation d'une tour de télécommunication pour Vidéotron.
- ATTENDU QUE** Vidéotron ltée doit s'adresser à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour l'implantation d'une tour de télécommunications autoportante sur le lot 460-P. du Canton de Bulstrode propriété de la Municipalité de Saint-Valère comprenant un chemin d'accès situé sur le lot 459-P. du Canton de Bulstrode appartenant à Madame Jeannine Hébert;
- ATTENDU QU'**une entente a été conclue entre Vidéotron ltée et la Municipalité de Saint-Valère pour l'implantation de la dite tour sur le lot 460-P. du Canton de Bulstrode;
- ATTENDU QUE** le projet s'inscrit dans les objectifs de la loi sur les télécommunications en favorisant le développement des télécommunications au Canada, en permettant l'accès aux Canadiens dans toutes les régions à des services de télécommunication sûrs, abordables et de qualité et en permettant d'accroître l'efficacité et la compétitivité des télécommunications canadiennes;
- ATTENDU QUE** le projet d'implantation de la tour est conforme au Code de sécurité 6 de Santé Canada;
- ATTENDU QUE** le lot visé par la demande est actuellement en boisé et les terrains au nord, au sud et à l'ouest sont des terrains boisés et à l'est est un terre en culture;

216-2009

Demande d'autorisation à la CPTAQ pour l'implantation d'une tour de télécommunication pour Vidéotron. (suite)

ATTENDU QUE le site choisi pour l'implantation de la tour est celui qui a le moins d'impacts sur les activités agricoles;

ATTENDU QUE le projet d'implantation d'une tour de télécommunications n'altérera pas l'homogénéité de la communauté agricole;

ATTENDU QUE le projet n'est pas de nature à empêcher la consolidation des exploitations agricoles actuelles et futures;

ATTENDU QU'il n'y a pas, ailleurs sur le territoire et hors de la zone agricole, d'espace approprié disponible pour l'implantation de la tour afin d'assurer la continuité et le fonctionnement adéquat du réseau de télécommunications;

ATTENDU QUE qu'une tour de télécommunications n'est pas considérée immeuble protégé au sens du RCI de la MRC d'Arthabaska;

ATTENDU QUE pour transmettre le formulaire du demandeur à la CPTAQ, nous devons lui joindre une résolution d'appui de la part de la Municipalité de Saint-Valère;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Réal Boissonneault et appuyé par Sonia Gosselin que le Conseil appuie la demande à la CPTAQ pour l'implantation d'une tour de télécommunication de Vidéotron ltée sur le lot 460-P. du Canton de Bulstrode comprenant un chemin d'accès situé sur le lot 459-P. du Canton de Bulstrode appartenant à Madame Jeannine Hébert pour les raisons précitées.

217-2009

Résolution d'exemption du CPC de Vidéotron.

ATTENDU QUE Vidéotron ltée projette l'installation de systèmes d'antennes de radiocommunications et de radiodiffusion sur le territoire de la Municipalité de Saint-Valère;

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du projet d'implantation de systèmes d'antennes de radiocommunications et de radiodiffusion, le tout, tel que décrit aux plans figurant à l'annexe « A » de la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

ATTENDU QUE la procédure de CPC-2-0-03 d'Industrie Canada s'applique à l'installation de systèmes d'antennes de radiocommunications et de radiodiffusion, laquelle procédure découle de l'application de la *Loi sur la radiocommunication*;

ATTENDU QUE la procédure CPC-2-0-03 d'Industrie Canada permet à la Municipalité de Saint-Valère d'exempter un promoteur de soumettre à la procédure de consultation publique un projet d'installation d'un système d'antennes de radiocommunications et de radiodiffusion qui y serait autrement soumis ;

ATTENDU QU'après analyse du dossier, la Municipalité de Saint-Valère estime qu'il n'est pas nécessaire de procéder à une consultation publique relative au projet d'implantation d'un système d'antennes de radiocommunications et de radiodiffusion présenté par Vidéotron ltée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Réal Boissonneault et appuyé par Yannick Trépanier que le Conseil accepte d'exempter le projet soumis par Vidéotron ltée, et décrit au(x) plan(s) figurant à l'annexe « A » de la présente résolution pour en faire partie intégrante, de la procédure de consultation, tel que prévu en vertu de la procédure de CPC-2-0-03 d'Industrie Canada.

218-2009

Demande de commandite pour Noël du partage 2009.

Il est proposé par Sonia Gosselin et appuyé par Yannick Trépanier que le Conseil, suite à la demande de Madame Lise Blanchette, présidente du Comité de Noël du partage, autorise un don de 150,00 \$ pour l'année 2009.

219-2009

Demande de dérogation mineure de Madame Nadya Faucher et Monsieur Mario Roux pour l'agrandissement de leur remise plus grande que la norme permise.

ATTENDU QUE Madame Faucher et Monsieur Roux ont présenté une demande pour l'agrandissement de leur remise;

ATTENDU QUE Madame Faucher et Monsieur Roux sont propriétaires du 1107, rang 11, partie du lot 636 du Canton de Bulstrode, à Saint-Valère, zone 15A;

ATTENDU QUE la remise est existante et que sa superficie est de 36,53 m², la hauteur des murs présentement est de 2,44 mètres;

ATTENDU QUE les normes établies pour la superficie est de 15 m² et que celle pour la hauteur des murs est de 2,44 mètres;

ATTENDU QUE Madame Faucher et Monsieur Roux souhaitent agrandir leur remise pour une grandeur totale de 7,41 mètres par 12,34 mètres (24' X 40') pour une superficie totale de 91,44 m² et augmenter la hauteur des murs à 3,76 mètres (12'4''), tel que discuté au téléphone avec le directeur général Monsieur Jocelyn Jutras;

ATTENDU QUE le futur agrandissement de la remise de Madame Faucher et Monsieur Roux ne brimera aucunement les voisins immédiats puisqu'il s'agencera avec la remise existante et leur résidence et que la propriété de Madame Faucher et de Monsieur Roux est située en milieu agricole et derrière la remise, il y a un escarpement très abrupte et de plus la remise est loin des autres résidences;

ATTENDU QUE Monsieur Yvon Pellerin, inspecteur, a constaté le 15 octobre 2009, que Madame Faucher et Monsieur Roux avaient commencés les travaux avant l'obtention de la présente dérogation mineure et du permis;

ATTENDU QUE la Municipalité a envoyé un avis de non-conformité en date du 15 octobre 2009 concernant le début des travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Réal Boissonneault et appuyé par Yvon Martel que le Conseil autorise la demande de dérogation mineure de Monsieur Roux et de Madame Faucher d'agrandir leur remise pour une grandeur totale de 7,41 mètres par 12,34 mètres (24' X 40') pour une superficie totale de 91,44 m² et augmenter la hauteur des murs à 3,76 mètres (12'4''). Le Conseil accepte la demande pour les raisons précitées.

220-2009

Demande de dérogation mineure de Madame Maryse Gagnon et de Monsieur Marcel Laroche pour l'empiètement de l'agrandissement du Dépanneur dans la marge de recul avant.

ATTENDU QUE Monsieur Yvon Pellerin, inspecteur, a constaté le 15 octobre 2009, que Madame Gagnon et Monsieur Laroche avaient commencé les travaux d'agrandissement avant de déposer une demande de permis et/ou de dérogation mineure;

ATTENDU QUE la Municipalité a envoyé un avis de non-conformité en date du 15 octobre 2009 concernant le début des travaux;

Demande de dérogation mineure de Madame Maryse Gagnon et de Monsieur Marcel Larochelle pour l'empiètement de l'agrandissement du Dépanneur dans la marge de recul avant. (suite)

ATTENDU QUE Madame Gagnon et Monsieur Larochelle ont présenté une demande le 21 octobre 2009 pour l'empiètement de l'agrandissement du dépanneur dans la marge de recul avant;

ATTENDU QUE Madame Gagnon et Monsieur Larochelle sont propriétaires du 1664, route 161, partie du lot 614 du Canton de Bulstrode, à Saint-Valère, zone 31Ra/Ca;

ATTENDU QUE le dépanneur se situe déjà dans la marge de recul avant, soit à 3,41 mètres, et que les propriétaires souhaitent implanter leur agrandissement à 2,21 mètres des limites de leur terrain;

ATTENDU QUE les normes établies pour la marge de recul avant, aux abords de la route 161, est de 15 m;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'Urbanisme a tenté de joindre Madame Gagnon et Monsieur Larochelle le 28 octobre 2009 en soirée pour obtenir des informations supplémentaires concernant l'allure de l'agrandissement, soit la véritable couleur du revêtement extérieur et la finition du dessous de la rallonge, dans le but de garder une certaine uniformité dans le centre du village;

ATTENDU QUE le dépanneur est situé en plein centre du village et, par conséquent, il contribue à l'image de la Municipalité; c'est pour cette raison que le Comité consultatif d'Urbanisme souhaite que l'agrandissement s'intègre avec le milieu environnant en minimisant l'impact visuel;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'Urbanisme a contacté par écrit le 29 octobre 2009 Madame Gagnon et Monsieur Larochelle pour leur faire part des exigences formulées par le Comité concernant la couleur de revêtement extérieur et la finition de la galerie;

ATTENDU QUE le futur agrandissement de Madame Gagnon et Monsieur Larochelle ne brimera aucunement les voisins immédiats puisqu'il s'alignera avec les résidences environnantes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sonia Gosselin et appuyé par Réal Boissonneault que suite au dépôt de la demande de dérogation mineure de Madame Gagnon et de Monsieur Larochelle, pour l'empiètement de l'agrandissement du dépanneur dans la marge de recul avant et selon les recommandations faites par le Comité consultatif d'Urbanisme, le Conseil autorise l'empiètement dans la marge de recul avant de 2,21 mètres puisque ça ne nuira pas aux voisins immédiats et que le bâtiment était déjà à 3,41 mètres dans la marge de recul avant; le Conseil accepte la demande si les conditions suivantes sont remplies:

QUE Madame Gagnon et Monsieur Larochelle changent ou peinture la lucarne, les volets des fenêtres et les galeries et treillis de la même couleur que le revêtement extérieur de l'agrandissement;

QUE le dessous de l'agrandissement, ainsi que les dessous de galeries soient fermés par un treillis de bois traité et/ou du revêtement extérieur, le tout de la même couleur que l'agrandissement;

QUE le toit de l'agrandissement se fonde avec le toit de la bâtisse existante.

221-2009

Demande de remboursement de la subvention de la taxe d'accise sur l'essence.

ATTENDU QUE le Conseil a pris connaissance du « Guide relatif aux modalités révisées de transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec pour leurs infrastructures d'eau potable, d'eau usées et de voirie locale et ses annexes;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Valère doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à cette dernière pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et des Régions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yannick Trépanier et appuyé par Yvon Martel que le Conseil autorise la demande de remboursement de la taxe d'accise sur l'essence, selon les conditions suivantes :

QUE la Municipalité de Saint-Valère s'engage à respecter les modalités du guide mentionné plus haut, qui s'appliquent à cette dernière;

QUE la Municipalité de Saint-Valère s'engage à être seule responsable et à dégager les gouvernements du Canada et du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un actes délibérés ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyens du transfert d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec;

QUE la Municipalité de Saint-Valère s'engage à informer la Direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales et des Régions de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

222-2009

Renouvellement du contrat d'entretien (ménage) Centre administratif.

Il est proposé par Réal Boissonneault et appuyé par Sonia Gosselin que le Conseil accepte la cotation de Monsieur Sylvain Bégin et lui accorde le contrat d'entretien du Centre administratif et du Pavillon des loisirs pour une période d'un (1) an. Le maire, Monsieur Louis Hébert, et le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Jocelyn Jutras, sont autorisés à signer ledit contrat.

223-2009

Achat du système informatique.

Il est proposé par Sonia Gosselin et appuyé par Claude Bourassa que le Conseil autorise l'achat d'un nouveau système informatique pour le bureau municipal au montant d'environ 5 000,00 \$, afin d'actualiser l'équipement de la réception et de maximiser l'efficacité des employés municipaux, l'équipement informatique de la réception, incluant l'imprimante couleur, sera transféré à la bibliothèque pour rajeunir les ordinateurs dédiés à l'internet.

- 224-2009 Location d'un système postal numérique de bureau.
Il est proposé par Réal Boissonneault et appuyé par Yannick Trépanier que le Conseil autorise le maire, Monsieur Louis Hébert et le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Jocelyn Jutras, à signer l'entente relative à la location de 3 ans d'un système postal numérique de bureau au coût mensuel de 14,95 \$ plus taxes applicables ce qui comprend le service, pièce et compteur, les timbres, le papier et l'encre sont en sus.
- 225-2009 Résolution pour délégué la Municipalité de Wickham afin de faire la demande de soumission pour l'assurance collective.
ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Valère offre à son personnel une assurance-collective en association avec un regroupement d'autres municipalités locales et régionales du Centre-du-Québec;
ATTENDU QU'un appel d'offres public doit être lancé en vue du contrat annuel prévu débiter pour l'année 2010;
ATTENDU QU'un cahier de charges a été élaboré par Monsieur Pierre Piché, conseiller en assurance et rentes collectives, avec la collaboration étroite des représentants des municipalités participantes;
ATTENDU QUE la Municipalité de Wickham a proposé d'agir au nom de tous pour le processus d'appel d'offres et de réception des soumissions;
ATTENDU QUE les dispositions prévues aux articles 14.3 et 14.4 du Code municipal du Québec permettent cette délégation de pouvoir;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Bourassa et appuyé par Sonia Gosselin que le Conseil accepte de délégué son pouvoir de demander des soumissions pour le prochain contrat d'assurance-collective à la Municipalité de Wickham et accepte implicitement d'être liée envers le soumissionnaire dont la soumission aura été retenue par le délégué.
- 226-2009 Nomination d'un substitut au maire pour siéger à la M.R.C. d'Arthabaska.
Il est proposé par Claude Bourassa et appuyé par Yvon Martel que le Conseil nomme Monsieur Réal Boissonneault en tant que maire suppléant pour l'année 2010 pour siéger aux assemblées de la M.R.C. d'Arthabaska.
- 227-2009 Soirée bénéfice du 24 novembre 2009 pour la Fondation Raymond-Roy.
Il est proposé par Réal Boissonneault et appuyé par Sonia Gosselin que le Conseil autorise l'achat de 4 billets au coût de 60,00 \$ chacun, soit un montant total de 240,00 \$, pour assister à la soirée bénéfice de la Fondation Raymond-Roy.
- 228-2009 Demande de support pour le retour d'un militaire originaire de la Municipalité.
Il est proposé par Sonia Gosselin et appuyé par Réal Boissonneault que le Conseil accorde son support à l'artilleur Sébastien Gagnon-Pellerin de retour au pays, par le biais de la Société d'Histoire Militaire Mauricienne, en offrant un don de 150,00 \$ (horloge) lors de la cérémonie du 28 novembre 2009. Monsieur Gagnon Pellerin est le fils d'une résidente de Saint-Valère.
- 229-2009 Nomination d'un représentant du Conseil pour la Régie Intermunicipale de Sécurité Incendie de Bulstrode pour l'année 2010.
Il est proposé par Réal Boissonneault et appuyé par Claude Bourassa que le Conseil nomme Monsieur Yvon Martel comme représentant du Conseil pour la Régie Intermunicipale de Sécurité Incendie de Bulstrode pour l'année 2010.

Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du Conseil (Louis Hébert, Yannick Trépanier, Yvon Martel, Claude Bourassa, Réal Boissonneault, Sonia Gosselin et André Normand.

Je, soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées par les résolutions suivantes:

201-2009, 211-2009, 213-2009, 214-2009, 215-2009, 218-2009, 222-2009, 223-2009, 224-2009, 227-2009, 228-2009.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 09^{ième} jour du mois de novembre deux mille neuf.

Le directeur général
et secrétaire-trésorier,

Jocelyn Jutras

Lecture de la correspondance.

Le directeur général donne lecture de la correspondance.

Correspondances reçues:

M.A.M.R.O.T: Décision de la CSST en matière de sécurité incendie, Imposition de la taxe pour les centres d'urgences 9-1-1, Proportion médiane et facteur comparatif 2010,
M.R.C. d'Arthabaska: Rencontre d'information, Délégation de compétence, Transport collectif de personnes;
Bell: Demande d'intervention par messagerie électronique;
Bibliothèque Municipale: Remerciements pour les Journées de la culture;
BioLab : Remplacement du chargé de projet;
Carrefour Action municipale et famille: Nomination d'un RQF;
Comité Noël du Partage: Demande de commandite;
CSST : Recalcul du taux personnalisé;
Cuisines Collectives: Demande d'aide financière 2010;
Emploi Québec: Profils du marché du travail;
Fondation Raymond-Roy: Participation levée de fonds super-spectacle;
F.Q.M.: Rapport d'activité 2008-2009, Pochette d'informations et cotisation 2010;
Groupe Gime : Présentation d'artistes disponibles pour des événements;
Hydro-Québec : Entretien des emprises de lignes de transport 2009;
Office des pers. Handicapées: Politique pour un véritable exercice du droit à l'égalité;
Ordre National du Québec: Nominations 2009;
Pacte Bois-Francs: Invitation 5 à 7, Point de vue;
Pellerin Potvin Gagnon: Ajustements de frais comptables;
Réseau Biblio: Rapport financier 2009 et facturation pour l'année 2010;
Offres de services: Chenil Jocelyne et Christian Houle (récupération d'animaux), Les entreprises Clément Forcier inc., Calum;
Revue: L'Excellence, Quorum, Marché Municipal, Géomatique, L'Intégration, Résilience, Constat, Via Bitume, Desjardins Entreprises, PubliQuip, Journal La Référence, InfraStructure, Écho Transport;

230-2009

Clôture de la séance.

Il est proposé à 21h15 par Claude Bourassa que la séance est levée.

Le maire a pris connaissance de toutes les résolutions qui précèdent et est en accord.
En conséquence, il n'exercera pas son droit de veto.

Louis Hébert
Maire

Louis Hébert
Maire

Jocelyn Jutras,
Directeur général
et secrétaire-trésorier